

PROJET *Pédagogique*

des accueils périscolaires



santé
famille
retraite
services

Mairie de Bonnétable

Numéro de déclaration DDDCS :
072ORG00377



Solidarité

Partage

Simplicité

Service animation - 44 rue du Maréchal Leclerc 72110 Bonnétable
02.43.29.30.20 / www.bonnetable.fr
maternelle@bonnetable.fr / animations@bonnetable.fr



PRÉAMBULE

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide, la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences ».
Françoise DOLTO.

Soucieux du bien-être de l'enfant, la municipalité de Bonnetable met en place un accueil périscolaire de qualité ayant pour objectif de proposer des moments d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire. Pour l'enfant c'est un lieu de repos et d'activité libre, un lieu de détente et de découverte où il pourra choisir les activités qui l'intéressent (dessin, jeux, lecture, activité manuelle, sport...) sous la responsabilité de professionnels qualifiés.

LE PROJET EDUCATIF

Le présent projet pédagogique qui se veut être celui de toute une équipe s'appuie sur le projet éducatif du service communal.

Dont voici les grands axes :

- 1) Favoriser l'épanouissement individuel de chacun en diversifiant les modes d'apprentissage et en permettant l'élargissement de l'horizon culturel, sportif, artistique et éducatif.
- 2) Permettre à chaque enfant de construire son temps de loisirs et d'être acteur selon ses choix, son rythme personnel : suivre les activités proposées dans une dynamique de projet ou se détendre et se reposer s'il en éprouve le besoin.
- 3) Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, en privilégiant le bien-être, le respect d'autrui, la mixité et la participation de tous sans distinction.

Notre organisation et notre comportement devront donc à chaque moment répondre à ces attentes.

Sans oublier bien sûr que si les enfants ont des droits, ils ont aussi des devoirs qu'il sera bon de rappeler parfois.

Il va servir de référence à l'équipe entière. Il sera en permanence à leur disposition.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire élabore le projet pédagogique.

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

L'accueil périscolaire a pour vocation de proposer des activités éducatives dans un cadre ludique et de favoriser la vie professionnelle et familiale des familles en leur proposant un mode de garde.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

APPRENDRE LA VIE EN COLLECTIVITE ET DEVELOPPER LA CITOYENNETE

1) Faire attention à l'autre

- En établissant, avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous.
- En tant qu'animateur être vigilant à l'attitude des enfants entre eux.
- Maintenir un niveau sonore raisonnable pour favoriser l'écoute.

2) Favoriser la rencontre et l'échange

- Par le biais des temps de vies collectives (goûters, grands jeux...).
- Par le biais des temps d'accueil (matin et soir), lors desquels les enfants de tous âges se retrouvent et doivent partager un lieu en commun ou du matériel.

3) Favoriser l'écoute

- Par le jeu collectif ou des activités manuelles.
- En aménageant différents espaces, pour donner à l'enfant la possibilité de choisir son activité (ne rien faire, lire, créer...)

4) Favoriser le sens civique

- En insistant lors des accueils sur l'importance du « bonjour » et du « au revoir ».
- En insistant lors des goûters sur l'importance du « merci » et du « s'il te plaît ».
- Partager un moment d'échange et d'écoute, lors des goûters par exemple.
- Apprendre à l'enfant à respecter les règles de vie en collectivité élaborées en début d'année scolaire (Respecter les autres, enfants et adultes).

L'ENFANT ACTEUR DE SES LOISIRS

1) L'enfant, capable de choisir ses activités

- Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre.
- Associer les enfants au fonctionnement du service.

2) Favoriser l'expression, l'imaginaire

- Laisser l'enfant s'exprimer, c'est surtout lui permettre de trouver sa place au sein du groupe.
- Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.
- Laisser le matériel à disposition (en insistant sur le rangement et le respect du matériel).
- Encourager l'enfant dans ses créations et ne pas l'orienter avec notre vision d'adulte.

3) Vivre pleinement son temps de loisirs

- En respectant les temps de repos et le « rythme de l'enfant ».
- En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer est une priorité.
- En adaptant les animations (âge, horaires, durée...)
- En proposant de redécouvrir des jeux simples et collectifs.

L'ENFANT AU COEUR DE NOTRE PROJET

1) Lui permettre de trouver sa place

- En respectant ses rythmes, ses besoins lors de tous les temps de la journée.
- En aménageant l'espace d'évolution et les lieux d'accueils.
- En donnant des repères.
- En étant à l'écoute de ses difficultés, de ses demandes.

2) Favoriser l'ouverture à la société

- Par différentes activités de découverte.
- Par l'organisation d'animations spécifiques sur un thème.

3) L'aider à grandir

- Grâce aux règles de vie établies ensemble.
- En favorisant son autonomie lors des activités.

4) Se respecter mutuellement

- Grâce aux règles de vies communes.
- Etre en cohérence avec notre façon de nous comporter avec lui et nos attentes ou nos exigences.
- En expliquant à l'enfant le motif d'une décision, d'un refus ou d'une sanction.
- Etre à son écoute.

5) Créer un sentiment de sécurité, de confiance et de joie chez l'enfant

6) Apprendre à gérer ses émotions

- En aidant les enfants à identifier et à exprimer leurs sentiments de manière appropriée

COORDINATION ET EVALUATION

Afin de suivre l'avancement des activités et de garantir leur conformité avec les objectifs fixés, des réunions sont organisées une fois par mois avec l'équipe d'animation.

Ces rencontres sont l'occasion pour les animateurs d'anticiper leurs prochaines animations, de proposer des nouveautés et d'évoquer les difficultés pour y rechercher des solutions en groupe.

Ces rencontres formalisées ne font évidemment pas obstacle aux contacts journaliers que les animateurs doivent entretenir avec les élus, les parents et les enseignants.

LEQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe :

Pour l'élémentaire

L'Accueil périscolaire est encadré par une directrice et 2 ou 3 animateurs diplômés ou non en fonction des effectifs (1 encadrant pour 14).

Pour la maternelle

L'Accueil périscolaire est encadré par un directeur adjoint et 1 ou 2 animateurs diplômés ou non en fonction des effectifs (1 encadrant pour 10).

La direction coordonne sur le plan technique, administratif et pédagogique l'ensemble de son service. Elle est le référent par rapport aux familles, aux enfants, aux animateurs et à l'ensemble des personnes ayant un rapport de près ou de loin avec l'accueil périscolaire. Elle assure le suivi des animateurs et des stagiaires. Et enfin, elle anime au même titre que les animateurs, des activités auprès des enfants.

Les animateurs assurent un rôle de référent adulte auprès des enfants, ils créent un cadre sécurisant et chaleureux. Ils préparent et animent des activités de différentes natures et veilleront à les adapter aux besoins, capacités et rythmes de chacun. Ils veillent à la sécurité physique et morale des enfants.

Ils entretiennent des relations avec les parents pour favoriser l'intégration dans la vie collective. Ils interviennent avec bienveillance en cas de conflits en aidant les enfants à exprimer leurs émotions et à trouver des solutions.

FONCTIONNEMENT GLOBAL

La fiche de renseignement doit obligatoirement être remplie en début d'année scolaire. Elle contient des informations sur l'enfant (nom, prénom, date de naissance, classe, PAI, contre-indication alimentaire), des informations sur les représentants légaux, le numéro d'allocataire, les personnes à prévenir en cas d'urgence, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, les autorisations liés aux photographies et aux traitements des données à caractère personnel, l'approbation du règlement.

La signature de cette fiche engage les représentants à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile, autorise les animateurs municipaux à pratiquer les soins d'urgences et à régler toutes les factures liées au service. Si une personne autre que le responsable légal est chargée de récupérer l'enfant, celle-ci devra être identifiée au préalable par le responsable légal et par écrit.

École Maternelle

L'accueil périscolaire se déroule dans les locaux de l'ensemble scolaire Catherine Paysan (33, avenue de la Forêt à Bonnétable).

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30
16h15-18h30	16h15-18h30	16h15-18h30	16h15-18h30

École Élémentaire

L'accueil périscolaire se déroule dans les locaux de l'ensemble scolaire Catherine Paysan (16, place d'Armes à Bonnétable).

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h45	7h30-8h45	7h30-8h45	7h30-8h45
16h30-18h30	16h30-18h30	16h30-18h30	16h30-18h30

Fonctionnement

Déroulement de l'accueil périscolaire du matin

Les enfants peuvent arriver le matin à partir de 7h30. Ils sont pris en charge de manière échelonnée par le personnel encadrant. Le pointage de l'enfant est réalisé sur l'application du téléphone dès son arrivée et transmis au logiciel général pour la facturation globale.

Le temps scolaire prend le relais à 8h30 pour la maternelle et à 8h45 pour l'élémentaire.

Déroulement de l'accueil périscolaire du soir

Les enfants sont pris en charge dès 16h15 pour la maternelle ou 16h30 pour l'élémentaire, à l'issue des temps scolaires. Les enfants sont pointés à leur arrivée et à leur départ sur l'application du téléphone. Dès leur arrivée, les enfants peuvent prendre leur goûter qui est fourni par les familles.

Les responsables légaux des enfants viennent les chercher avant la fin de l'accueil (18h30).

Facturation :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. L'accueil est subventionné par la CAF et la MSA.

Les tarifs sont mis en place au quart d'heure en fonction du quotient familial :

- Quotient inférieur à 1000 = 0.35 cts le quart d'heure
- Quotient supérieur ou égal à 1000 = 0.50 cts le quart d'heure

En cas de non-reprise de l'enfant par sa famille après 18h30, une majoration de 5 € par quart d'heure supplémentaire sera appliquée.

Les sommes dues sont facturées mensuellement aux familles et la facturation adressée par la DGFIP à terme échu.

Les parents ont la possibilité de régler :

- En espèce auprès des buralistes agrémentés (paiement de proximité)
- Par chèque auprès du SGC la Ferté Bernard
- Par virement ou carte bancaire sur www.payfip.gouv.fr
- Par prélèvement automatique (en se rapprochant de la mairie)

CONCLUSION

Ce projet n'est pas seulement la trame de l'accueil périscolaire, il représente également un engagement moral de la part de tous les adultes.